



N° ADHERENT 17198314 - LABONNE JULIEN

N° S.S. 1 89 07 33 075 101 25

BORDEAUX METROPOLE

Correspondance

**IPSEC
16-18 PL DU GENERAL CATROUX
75848 PARIS CEDEX 17**

M LABONNE JULIEN
21 RUE DU GENERAL LARMINAT
33290 PAREMPUYRE

Tél 01 56 21 18 83 Fax

PARTIE HAUTE A RETOURNER AVEC TOUTE CORRESPONDANCE

LABONNE JULIEN - N° S.S. 1 89 07 33 075 101 25

VOS REMBOURSEMENTS DE SOINS

du 01/08/2019 au 31/08/2019

REMBOURSEMENT DE VOS FRAIS MEDICAUX

Nous procédons aux règlements de vos dossiers après réception des informations concernant vos frais médicaux.

Avec Vous n'avez aucune démarche à effectuer sauf pour certains frais (optique, dentaires...) où les factures doivent nous être envoyées systématiquement.
télétransmission directe
du régime obligatoire
(système NOEMIE)

Sans Votre prochaine demande de remboursement doit être accompagnée de la partie haute de ce décompte ainsi que (selon le cas) :

télétransmission directe
du régime obligatoire
(système NOEMIE) **des décomptes originaux de votre régime obligatoire** (Sécurité Sociale, Mutualité Sociale Agricole,...) accompagnés, éventuellement, des justificatifs des dépenses engagées pour certains frais (optique, dentaires...). Les photocopies ne sont admises que lorsqu'un autre organisme complémentaire est préalablement intervenu. Dans ce cas, il convient de joindre à votre envoi, les décomptes originaux émanant de cet organisme.

des factures originales indiquant le montant du ticket modérateur ou les frais réellement engagés **pour les dépenses non remboursées par votre régime obligatoire.**

des attestations de refus de prise en charge par votre régime obligatoire.

Remarque :

Pour bénéficier de l'allocation maternité ou d'adoption éventuellement prévue dans votre contrat, adressez-nous **un extrait d'acte de naissance ou une copie du livret de famille ou une copie du certificat définitif d'adoption.**

CHANGEMENT DE SITUATION

Coordonnées bancaires Adressez-nous un nouveau RIB accompagné de la partie haute de ce décompte.

Coordonnées postales Adressez-nous la partie haute de ce décompte modifiée ou accompagnée d'un courrier.

Changement de situation N'oubliez pas de nous informer de tout changement de situation familiale ou professionnelle pour vous-même et vos bénéficiaires.